

Etaient présents : Messieurs IRIART Jean Pierre, INCAGARAY René, PRIBAT André, UTHURRY Dominique, ELICABE Yves, ELICABE Nicolas, GARCIA Patrice

Absents excusés : IRIART Otxanda IRIART Hélène PARADIS Sébastien, SOLANILLE Aurélie

Secrétaire de séance : Pribat André.

❖ Communauté d'Agglomération : approbation rapport CLECT - Evaluations de transfert de charges liées à la restitution de compétences par la CAPB

Il s'agit d'approuver l'évaluation des transferts de charges liées à la restitution de compétences diverses par la CAPB , charges qui ne concernent pas forcément notre commune.

Vu le rapport établi par la CLECT du 25 novembre 2019 relatif aux évaluations de transferts de charges permettant de déterminer les attributions de compensation de droit commun.

Invité à se prononcer, le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré :

- **approuve** le rapport de la CLECT du 25 novembre 2019 fixant l'évaluation de transferts des charges
 1. liés à la restitution de la compétence « fourrière animale »aux communes de Sud Pays Basque (12 communes)
 2. liés à la restitution du volet animation (porté par l'ex office de tourisme de Basse Navarre de la compétence tourisme (commune de Saint Palais)
 3. relatifs au financement de la mission locale pays basque (communes de Sud Pays Basque, Errobi, Garazi-Baigorry, et du Pays d'Hasparren)
 4. relatifs à l'équipement d'aide alimentaire « Table du soir » (commune de Bayonne)
 5. relatifs au portage de repas sur le territoire de Pays d'Hasparren (communes du Pays d'Hasparren hors Macaye).
- **autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

❖ Convention adhésion Service Médecine Santé et Conditions de travail

Le Maire fait savoir que les modalités d'adhésion au service santé du Centre de Gestion ont été modifiées et que pour pouvoir continuer à profiter du service en question, il convient de signer une convention validant les prestations proposées

1. Accompagner les employeurs dans leurs démarches visant à préserver l'état de santé des agents
2. Prévenir les risques professionnels
3. Améliorer la qualité de vie au travail des agents
4. Accompagner les agents en difficulté physique, psychique et/ou sociale

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention proposée par le Centre de Gestion des Pyrénées Atlantiques.

❖ Point appel offres travaux appartements mairie

La date limite pour répondre à l'appel d'offres était le 4 novembre. Toutes les réponses ayant été transférées pour analyse à SOLIHA. Voici la liste des entreprises retenues :

- Lot 1 : Démolition/Maçonnerie : LURO
- Lot 2 : Charpente/Menuiserie bois : CAZANAVE
- Lot 3 : Menuiserie Ext PVC : CAZANAVE
- Lot 4 : Plâtrerie/Isolation/Faux plafonds : voir délibération du jour
- Lot 5 Electricité/VMC : DUHALDEBORDE
- Lot 6 Plomberie/Sanitaire/Chauffage : BARREIX
- Lot 7 Peinture : BIDEGAIN
- Lot 8 Carrelage/Faïences : ERBINARTEGARAY

En ce qui concerne le lot 4, deux offres sont parvenues par voie électronique et une offre par courrier. Or, il s'avère que celle-ci est la plus intéressante avec un montant de 10 202.78€ HT. Pour valider cette offre, il est nécessaire de prendre une délibération car normalement elle est à refuser car non envoyée par la voie demandée. Le Maire propose donc de choisir l'entreprise ETXEBERRI pour le lot 4.

Le montant total des devis retenus s'élève à **37 072.87€**, pour un prévisionnel à **37 676.36€**.

Accord du Conseil Municipal.

❖ Questions diverses

• Convention EPFL :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'EPFL concernant la mise en place d'une nouvelle convention liée au nouveau règlement d'intervention de l'EPFL, pour le portage foncier correspondant à la convention n°1 l'opération secteur bourg d'Alos.

Les modifications concernant cette opération sont les suivantes :

1. Remplacement de la convention n°1 par la convention dite « Bourg réserve »
2. Facturation des annuités non plus à la date anniversaire de l'acquisition, mais courant avril ou mai
3. Le bien acquis continue d'être porté à l'échelle du secteur d'intervention durant la durée conventionnée (20 ans)
4. Les frais de portage de l'opération (1%HT) sont annuellement appliqués sur le capital porté restant dû.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- **Valide** la mise en place du nouveau règlement d'intervention de l'EPFL pour l'opération « Bourg réserve »
- **Autorise** Monsieur le Maire, à signer la nouvelle convention de portage de la dite opération.

• Demande de devis petits travaux :

Un devis avait été demandé à l'entreprise de maçonnerie Cédric Lopez de Laguinge, concernant plusieurs petits travaux :

Route d' Ossas:	1 324,93€ HT (1.589,92€ TTC)
Cimetière Alos :	3 489,87€ HT (4.187,84€ TTC)
Soit un total de :	5.777,76€ TTC

Les travaux route d'Ossas concernent le mur de soutènement chez Eyherabide (jointure enrochement/murs de galets), le remplacement de quelques dalles sur le pont et la réhabilitation de la croix après le pont.

Les travaux concernant le cimetière d'Alos font suite à une dégradation faite par l'entreprise Dubourdiou de Mauléon, le devis leur a été envoyé pour obtenir une participation financière.

Accord du Conseil Municipal.

- **Point sur conséquences des dernières intempéries :**

Le Maire fait un point sur les dégâts causés par les dernières intempéries.

Si le vent n'a pas généré de gros dommages, hors la chute de quelques arbres et/ou branches sur la voie publique, les inondations ont fortement transformé le paysage notamment sur les secteurs sensibles du pont d'Ohitx (en amont et en aval) et en amont du pont d'Abense avec une bonne partie de la prairie Soulé emportée par les eaux. Les chenaux secondaires ont relativement bien fonctionnés (secteur Papeteria à moulin Gamette et secteur pont d'Alos à digue Burcudoy), toutefois il sera sans doute nécessaire de faire assez rapidement des travaux de maintenance pour qu'ils continuent à assurer leur rôle d'exutoire lors des crues. Un état des lieux complet sera fait avec le SIGOM avec, à la suite, une définition des enjeux et une planification de travaux éventuels sur chaque site impacté.

- **Travaux à faire**

- Ramassage roseaux à la station d'épuration
- Débiter arbre tombé au pont d'Abense
- Nettoyage parcelle en-dessous du cimetière Alos
- Couper le prunier devant l'appartement communal à Abense
- Elagage arbres fronton Abense
- Broyage de tous les branchages stockés
- Entretien de la végétation autour de la salle communale et au niveau du parterre de la croix d'Alos